

## "Après La Haye: le sort des Institutions" dans Europe (10 décembre 1969)

**Légende:** Dans son éditorial du 10 décembre 1969, Emanuele Gazzo, rédacteur en chef de l'Agence Europe, déplore le manque d'ambition des Six lors du sommet européen de La Haye des 1er et 2 décembre 1969 en ce qui concerne le renforcement des pouvoirs des institutions communautaires.

**Source:** Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. RICCARDI, Lodovico ; Réd. Chef GAZZO, Emanuele. 10.12.1969, n° 468. Bruxelles.

**Copyright:** (c) Agence Europe S.A.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/"apres\\_la\\_haye\\_le\\_sort\\_des\\_institutions"\\_dans\\_europe\\_10\\_decembre\\_1969-fr-6b369971-6978-4cff-a5b0-fd7066b9e150.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 16/09/2012

## Après La Haye: le sort des Institutions

Les questions-institutionnelles ont été évidemment évoquées au sommet de La Haye. Cinq Chefs de Gouvernement en ont fait une mention spécifique dans leur déclaration du premier jour. «Ne pas doter la Communauté d'institutions politiques – a dit M. Rumor – signifierait faillir aux exigences de nos peuples et de tous ceux qui – du dehors – regardent à l'Europe». La Commission Européenne, et c'était normal, a particulièrement insisté sur ce sujet. Dans sa déclaration remise aux hommes d'Etat réunis à La Haye, elle avait énoncé les thèmes classiques: renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement; renforcement des pouvoirs de gestion de la Commission; élection directe du Parlement Européen; fonctionnement «normal» du Conseil (euphémisme pour condamner le «compromis de Luxembourg»).

Ces demandes ont été fortement appuyées par l'opinion publique, de toutes tendances. Celle-ci est allée même plus loin, en demandant que la Commission Européenne soit désignée, ou tout au moins «investie» par le Parlement Européen élu, ce qui lui donnerait une «légitimité» populaire et une responsabilité politique bien plus importante que celles dont elle dispose actuellement. Il a été, en outre, demandé de confier à un Comité ad hoc (dans le style du Comité Spaak issu de la Conférence de Messine) une mission pour étudier une réforme institutionnelle profonde, allant dans le sens d'une plus grande démocratisation et pouvant s'étendre, le cas échéant, à d'autres domaines, notamment la politique étrangère et la défense.

De tout cela, il n'y a pas de traces dans le communiqué final. A l'exception, bien sûr, de l'attribution de pouvoirs budgétaires au Parlement Européen (certains citent l'attribution de ressources propres comme étant un «renforcement institutionnel»: ce n'en est pas un, dans la mesure où les décisions comportant des dépenses sont prises, directement ou indirectement, par le Conseil, à l'exception de certaines dépenses dans le cadre du Traité CECA). Mais l'attribution de pouvoirs budgétaires au Parlement Européen est, du moins pour le moment, très limitée: certains doutent même qu'elle soit réelle (il suffit de se rapporter au débat actuellement en cours au Parlement). Par ailleurs, M. Hamon s'est employé à minimiser cette «concession», en disant: «Quel est le Français qui fera reproche à la France d'avoir voulu coupler l'idée de plus grands fonds mis à la disposition de la Communauté Européenne et d'un contrôle plus intense, par le Parlement Européen?».

Et M. Hamon en a profité pour confirmer l'attitude de la France vis-à-vis des Institutions et de leur renforcement éventuel: «Ce que nous avons toujours refusé, c'est l'idée d'une sorte de gouvernement responsable devant l'Assemblée, gouvernement dont la Commission aurait pu être l'ébauche».

Le silence du communiqué de La Haye sur le problème institutionnel cache évidemment une différence de conceptions sur ce point fondamental. A-t-on estimé qu'il était prématuré d'aller plus loin? Peut-être. Mais le problème reste plus que jamais sur le tapis et cela également dans le contexte des perspectives nouvelles de l'unification politique. Pas plus tard qu'hier, M. Harmel l'a rappelé, en parlant devant l'Assemblée de l'U.E.O.: «Ceci ne saurait toucher uniquement le thème déjà si important de la coordination des politiques étrangères, son domaine et ses instruments, mais l'ensemble de l'institution politique, pour une communauté en voie d'élargissement: fonctionnement de l'Exécutif pouvoir du Parlement, mode d'élection, etc».

La vérité est que, si l'on veut maintenir la cohésion de la Communauté, tout en l'élargissant, c'est sur des Institutions fortes que l'on devra miser. Ce n'est pas du «romantisme juridique» mais du vrai réalisme.